

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS DU 18 MARS 1999

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. Pierre BODINEAU
M. Lucien BOURGEOIS
M. Paul CHAMPSAUR
M. Jean-Marie DELARUE
M. Pierre FROMENT
M. Jean-Christophe LE DUIGOU
M. Jean LEFEBVRE
M. Claude NESPO
M. Jean-Claude PEURÉ
M. Yvonick RENARD
M. Bruno ROBINE
M. Jean-Yves ROSSI
M. Jean VALLET
M. Richard ZISSWILLER

Organisme représenté ou titre de présence

CESR de Bourgogne (membre du Conseil élu)
FNSEA (*suppléant*)
Directeur général de l'INSEE
Président du Bureau
Banque de France (*suppléant*)
CGT
CGT-FO
CGPME
Banque de France
CNPF
ACFCI
APCM
CFE-CGC
ACFCI (*suppléant*)

Autres participants

M^{me} Marie-Hélène AMIEL
M. Michel GLAUDE
M. Alain GODINOT
M. Michel JACOD
M. Jean-Pierre PUIG
M. Jean ROUCHET

Secrétaire générale adjointe du CNIS
INSEE
INSEE
INSEE
Secrétaire général du CNIS
INSEE

Membres du Bureau absents excusés

M.	Jean-Pierre BOMPARD	CFDT
M ^{me}	Michèle DEBONNEUIL	Commissariat au Plan
M.	Joseph GIROUD	FNSEA
M.	Michel GUÉRRÉE	CFTC

ORDRE DU JOUR

- I - Point sur le démarrage de la collecte du recensement de la population (RP 99)
- II - Rénovation du recensement de la population
- III - Mission sur les observatoires : état des travaux sur les observatoires nationaux
- IV - Réunions préparatoires des formations de mai 1999 : premier compte rendu
- V - Période des futures assemblées plénières
- VI - Questions diverses
 - . Site CNIS sur l'internet : avancement des travaux
 - . Groupe informel de dialogue entre statisticiens privés et statisticiens publics

I - Point sur le démarrage de la collecte du recensement de la population (RP 99)

Michel JACOD rappelle la concertation préalable au sein du CNIS sur le recensement général de la population.

Au cours des derniers mois, le recrutement sur le terrain des délégués et des agents recenseurs a été effectué. La campagne de communication et d'information a revêtu des formes multiples : presse, réponse téléphonique, messagerie électronique.

Deux enquêtes sont effectuées à l'occasion du recensement : l'enquête vie quotidienne et santé, qui a rencontré un accueil favorable de la part du corps médical, et l'enquête sur l'histoire familiale qui porte notamment sur la transmission des langues régionales ou étrangères, reliée à l'origine géographique des personnes.

La collecte est en cours.

L'exploitation repose sur une saisie à l'extérieur de l'INSEE de l'ensemble des réponses par lecture optique. Le recours à la codification automatique permettra de raccourcir des délais de 6 à 9 mois.

Pour la diffusion, les informations générales relatives aux dénombremments de la population, seront disponibles le 30 juin 1999. Les informations statistiques détaillées par département seront prêtes de mars à juillet 2000 et elles seront complétées jusqu'en 2001, pour les données sur les variables difficiles à coder.

La priorité a été donnée à la diffusion sur support électronique principalement sur l'Internet.

En juin-juillet 1999, une première version sera disponible sous cette forme présentant des données améliorables mises à jour une fois par semaine.

A partir de mars 2000 un nouveau site sera mis en place portant sur des ensembles plus vastes de données au niveau IRIS 2000 (c'est-à-dire le niveau autorisé par la CNIL pour la diffusion standard). Le site comportera un champ gratuit et un champ payant et continuera à évoluer au fil du temps.

Michel GLAUDE précise que dans les « fichiers détail » de micro données, pour lesquels des possibilités de tabulation seront mises à disposition d'« abonnés » via l'Internet, les noms et adresses ne figurent jamais, ni aucun élément permettant une identification indirecte.

Michel JACOD par ailleurs est amené à informer le Bureau du mode de recrutement des agents recenseurs et de l'amélioration de leur couverture sociale par rapport au recensement précédent.

II - Rénovation du recensement de la population

Michel JACOD présente le projet de rénovation du recensement de la population en exposant les raisons de cette rénovation, les produits auxquels elle aboutira et la concertation prévue.

- Les raisons qui poussent à cette rénovation sont :
 - . la fraîcheur des données qui doit être améliorée ;
 - . la nécessité d'étalement du coût du dispositif ;
 - . les risques de mouvement d'opinion ;
 - . la sous-estimation différentielle de la population entre communes rurales et communes urbaines ;
 - . l'acuité des questions de confidentialité.

Par ailleurs, les progrès enregistrés dans l'utilisation des fichiers administratifs, dont la qualité s'améliorera, ainsi que l'existence de systèmes d'information géographique permettent des évolutions méthodologiques.

- La méthode envisagée, qui entrerait en vigueur en 2001, reposera sur une collecte exhaustive dans les petites communes et sur des sondages dans les grandes communes. Les économies budgétaires générées par l'utilisation de techniques de sondage dans les grandes communes seront redéployées afin de ramener à 5 ans l'intervalle intercensitaire des petites communes et d'améliorer la qualité des données.

Les données diffusées prendront la forme d'une moyenne sur 5 ans et non plus d'un instantané.

- Le Conseil d'État s'est prononcé sur cette question durant l'été 1998. Il a souhaité que la population légale soit définie chaque année pour l'ensemble des communes et qu'une loi établisse les principes du dispositif envisagé.
- L'avis de la CNIL, qui a été sollicité, est actuellement attendu. Une explication approfondie du passage de l'exhaustivité au sondage et de l'instantané à la moyenne sera nécessaire.

La concertation au sein du CNIS comportera une réunion d'information le 22 avril prochain, présidée par M. FRÉVILLE, au cours de laquelle seront constitués trois groupes (études urbaines, dynamique des territoires, caractérisation socio démographique de la population) dont les travaux s'achèveront fin septembre et seront présentés à une Rencontre début novembre.

Une concertation locale, au niveau départemental, se déroulera également au début de l'automne.

Le Bureau reconnaît le bien-fondé de la méthode et souligne qu'elle pourrait s'appliquer également au recensement agricole. Néanmoins, il s'interroge sur les données qui seront disponibles et sur la possibilité de disposer d'une référence statistique commune unique et d'une qualité homogène quelle que soit la commune.

Le Bureau s'interroge également sur l'allocation des moyens budgétaires nécessaires.

Paul CHAMPSAUR indique que cette rénovation est perçue comme une modernisation par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie y compris par la direction du budget qui a d'ores et déjà exprimé son accord.

Jean-Marie DELARUE incite fortement à la mise en place d'une concertation de bonne qualité avec les mairies, notamment des grandes communes, car la méthode rénovée se heurtera en particulier à la vision des élus selon laquelle chaque commune est indivisible.

III - Mission sur les observatoires : état des travaux sur les observatoires nationaux

Deux documents avaient été diffusés au préalable : d'une part, une note sur les observatoires locaux, support de la présentation lors de la précédente réunion du bureau (le 5 novembre 1998) et d'autre part un projet de note sur les observatoires nationaux.

Les principales conclusions émanant de la typologie présentée sont :

- l'impression de floraison de ces organismes concerne plus les observatoires locaux que les observatoires nationaux ;
- la mise en place d'observatoires nationaux ne s'est accompagnée de la mise en place d'un appareil statistique original que de façon exceptionnelle. Ces organismes producteurs sont alors connus, de l'INSEE et du CNIS, depuis longtemps et ont le statut de SSM ;
- outre l'effet de mode, deux dynamiques de création d'observatoires semblent coexister : d'une part, des structures nationales se mettent en place pour « fédérer » des observatoires locaux ; leur création est alors postérieure à ceux-ci et cette dynamique, d'origine locale, est celle à l'origine des observatoires locaux, c'est-à-dire la décentralisation ; elle soulève cependant des problèmes spécifiques, en particulier la nécessité d'une forte coordination statistique, de façon que les résultats départementaux et régionaux puissent être comparés et agrégés ;
- d'autre part, une dynamique de la « transversalité » : des observatoires se créent sur des domaines touchant plusieurs champs d'activité ou plusieurs départements ministériels. Deux exemples de transversalité ont été examinés : la mise en place de la « société de l'information » et les problèmes posés par l'étude des liens chômage-précarité-pauvreté-exclusion ;
- cette dynamique propre aux observatoires thématiques est importante : l'évolution, de la commission interministérielle à l'observatoire, est signifiante, à la fois par l'ouverture à l'ensemble de la société civile, mais aussi par l'adjonction d'une structure permanente (secrétariat général) permettant de créer et de gérer un système d'information.

En réponse à cette évolution et afin d'éviter d'ajouter de nouvelles formations transversales au CNIS, il est proposé d'adopter en la matière le principe de Rencontres : il y est approprié, à condition de restaurer le formalisme indispensable (comptes rendus, avis exprimés, programmes soumis et acceptés, etc.) et de suivre attentivement ces travaux.

Jean-Marie DELARUE rappelle l'attachement du Bureau au principe des Rencontres et souhaite que les dynamiques régionales, que le Bureau relève en particulier dans la sphère consulaire, soient prises en considération notamment dans la mesure où certains observatoires sont producteurs de statistiques.

IV - Réunions préparatoires des formations de mai 1999 : premier compte rendu

Marie-Hélène AMIEL rappelle que le Bureau avait adopté lors de sa dernière réunion 7 propositions émanant du secrétariat visant à améliorer le fonctionnement des formations.

Au cours du mois de février le secrétariat a donc tenu 11 réunions avec les présidents et rapporteurs des formations afin de mettre en pratique les propositions pour chacune des formations devant se réunir au printemps prochain.

Les présidents et rapporteurs ont réservé un très bon accueil à cette démarche et feront leurs meilleurs efforts pour qu'elle entre dans les faits.

Un premier bilan sera dressé par le secrétariat au Bureau de juin prochain.

V - Période des futures assemblées plénières

Jean-Pierre PUIG présente les avantages de tenir l'assemblée plénière en fin d'année, au regard de 4 objectifs principaux : favoriser l'expression du Conseil, faciliter la présence du ministre, rendre l'assemblée plénière attractive, permettre le meilleur déroulement possible de l'ensemble des travaux du Conseil. Il ajoute qu'en 1999 la concertation sur le recensement en continu nécessite qu'un avis solennel du Conseil soit rendu en fin d'année.

Jean-Marie DELARUE reconnaît qu'il n'y a pas de problème de principe à tenir l'assemblée plénière en fin d'année.

Le Bureau insiste sur le temps fort que constitue l'assemblée plénière et sur l'importance du débat qui s'y déroule. Ce sont les suites données au débat qui font la qualité de l'assemblée plénière.

Marie-Hélène AMIEL annonce que dans une configuration d'assemblée plénière en fin d'année (par exemple le 9 décembre) le Bureau se réunira les 24 juin et 17 novembre prochains.

VI - Questions diverses

- Alain GODINOT présente l'avancement des travaux de mise en place du site du CNIS sur l'internet. L'ouverture du site devrait avoir lieu en juin prochain. Les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de technologies encore mal connues ont entraîné des délais plus longs que prévu et obligé à réduire les ambitions initiales. C'est ainsi, par exemple, que seules les publications les plus récentes du CNIS seront mises en ligne à l'ouverture du site, l'information étant progressivement enrichie par la suite.
- Un groupe de travail entre statisticiens publics et statisticiens privés a été mis en place sous l'égide du CNIS dans le cadre de la transposition en droit français de la directive du 24 octobre 1995 relative à la protection des données à caractère personnel. Ce groupe est présidé par Jean-Pierre BEHMOIRAS. Alain GODINOT rappelle que la directive rend possible l'utilisation à des fins statistiques, de recherche scientifique ou historique de données collectées à d'autres fins. Il présente le projet de mandat du groupe et indique que ses travaux s'achèveront en septembre prochain.

Jean-Marie DELARUE souligne l'importance de ce travail ainsi que son originalité puisque l'association de statisticiens privés à ce type de réflexion est novatrice.

Le Bureau approuve le projet de mandat et note que le résultat de cette réflexion sera porté à la connaissance du Conseil.

Documents préparatoires

- Les observatoires régionaux -bilan (note de M. ROUCHET, n°14/D001 du 26 février 1999)
- Période des futures assemblées plénières (note de problématique du secrétariat général du CNIS, n°58/D130 du 2 mars 1999)
- Les observatoires « nationaux, thématiques » - premier bilan (note de M. ROUCHET, n° 18/D001 du 8 mars 1999)

Documents diffusés en séance

- Un recensement de la population rénové - objectifs, méthode et résultats attendus (note de M. JACOD, mars 1999)
- Projet de mandat du groupe de concertation sur la transposition en droit français de la directive européenne du 24 octobre 1995
- Décret du 30 novembre 1998 portant création d'une direction à l'administration centrale du ministère de l'emploi et de la solidarité et arrêtés correspondants

Prochaine réunion du Bureau :

Jeudi 24 juin 1999 à 10 heures
à l'INSEE

Destinataires :

M^{me} et MM. les membres du Bureau du CNIS